



Procès-Verbal du conseil municipal de la commune de Lavoûte-sur-Loire **Séance du 21 Novembre 2022 - 20h**

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres ayant pris part au vote : 12

L'an deux mille vingt-deux le 21 Novembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul,

Etaient présents :

BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir :

HUGUES Stéphanie donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul
LEBARON Joëlle donne pouvoir à STORNI Cécile
LIOThIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

Absents : GRANGÉ David, ALLEGRE Sophie

Secrétaire de Séance : STORNI Cécile

Ordre du jour de la séance :

- Adoption du compte rendu du précédent conseil
- Désignation du secrétaire de séance
- **Finances**
 - Décision modificative
 - DETR 2023
 - Participation de la commune au service Unifié Informatique
- **Ressources humaines**
 - Rémunération agents recenseurs
- **Divers**
 - Création de nouvelles voies
 - Horaire extinction éclairage public
 - Tarifs salle polyvalente

Délibérations adoptées

- 81-2022 : Adoption du CR du 3 octobre 2022

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Maire de la Commune de Lavoûte-sur-Loire, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du :

- 3 octobre 2022

Le conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal du 26 juillet 2022

POUR : 12 CONTRE : 0

- 82-2022 : Désignation du Secrétaire de Séance

L'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un membre du conseil municipal est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret à cette nomination comme le permet l'article L2121-21, dernier alinéa du CGCT
- **NOMME** STORNI Cécile pour remplir ces fonctions.

POUR : 12 CONTRE : 0

83 – Décision modificative N°2

DM N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6228 : Divers	3 975,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 975,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-738211 : Attributions de compensation	0,00 €	3 975,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	3 975,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 975,00 €	3 975,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
R-1341 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 922,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 922,00 €
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-105 : TRAVAUX BATIMENT DIVERS	0,00 €	6 922,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-106 : TRAVAUX VOIES ET RESEAUX	0,00 €	34 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181-117 : TENNIS	34 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	34 400,00 €	61 322,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	34 400,00 €	61 322,00 €	0,00 €	26 922,00 €
Total Général		26 922,00 €		26 922,00 €

POUR : 12

CONTRE : 0

-84-2022 : Projet rénovation thermique atelier technique-demande de subvention

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation thermique de l'atelier technique et de la salle polyvalente, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif à 18 686.85 € HT soit 20 225.43 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), fiche N°4.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Coût HT du projet : 18 686.85 €

Financement Etat DETR (30%) : 5 606.06 €

Auto-financement : 13 080.79 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Avril 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Septembre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **approuve la réalisation du projet présenté estimé à 18 686.85 € HT**

- **approuve le plan de financement exposé**

- **autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement**

POUR : 12

CONTRE : 0

- 85-2022 : Participation service Unifié informatique

Mme GAUDIN-LEVERT Natacha ne prend pas part aux débats et aux votes.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lavoûte-sur-Loire verse une participation annuelle à Emblavez Connect, service mutualisé aux 11 communes de l'ex Communauté de Communes de l'Emblavez, dont la compétence est le « support et assistance informatique aux communes ».

Une convention a été signée le 1^{er} janvier 2019 entre les 11 communes et Emblavez Connect. Le service est composé de deux techniciens informatique depuis sa création.

Un Conseiller Numérique a été recruté en octobre 2021, pour 2 ans, il a comme mission d'accompagner les usagers dans la pratique informatique, notamment l'utilisation des outils numériques du quotidien. M. le Maire demande au conseil Municipal de se prononcer sur l'accord, de la commune de Lavoûte-sur-Loire, de pérennisation de ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE pour la pérennisation du poste de conseiller numérique.

POUR : 12

CONTRE : 0

-86-2022 : DELIBERATION PORTANT DESIGNATION D'UN ADJOINT AU COORDONNATEUR COMMUNAL AU RECENSEMENT DE LA POPULATION, ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Vu le code des collectivités territoriale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment de titre V,

Mairie de Lavoûte-sur-Loire – 1 Place de la Mairie – 43800 Lavoûte-sur-Loire

Tel : 04-71-08-50-13 – Fax : 04-71-08-16-96

Mail : mairie@lavoutesurloire.fr

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,
Considérant la nécessité de désigner un adjoint au coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement en 2023,

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'UNANIMITE,

- **La création de 2 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 19/01/2023 au 18/02/2023.**

Chaque agent recenseur percevra la somme de 645.50€ (brut) pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année.

La commune versera un forfait de 44 € brut pour les formations.

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

- **La nomination de Cécile STORNI comme adjoint au coordonnateur**

POUR : 12 CONTRE : 0

-87 -2022 : Nomination de voies.

Vu la délibération du 16 juin 2020,
Vu la délibération du 29 mars 2022,
VU le Code Général des Collectivité Territoriales, article L2212-1, L2321-2 20 L2213-28,
VU le code générale de la voirie routière, article L113-1

Considérant la nécessité de nommer des voies sur la commune,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer de nouvelles voies :

- **Square des Bords de Loire**
- **Place du Verdier**
- **Place du Chalet**
- **Place Julie Faure**
- **Rue Julien Burianne**

POUR : 12 CONTRE : 0

- 88-2022 : Modification tarifs de la salle polyvalente

Monsieur le Maire expose au Conseil, qu'il est souhaitable de compléter la dernière délibération relative aux tarifs de la Salle Polyvalente notamment avec la création d'un tarif de location aux entreprises.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants applicables au 1^{er} Janvier 2023.

<u>Tarifs location de la salle polyvalente Salle seule</u>	<u>Tarifs location de la salle polyvalente avec office de réchauffe</u>
--	---

<u>Associations et particuliers de la commune</u>			
Réunion associations communales	Gratuit	Associations communales	220 €
Associations communales :	70 €	Particulier de la commune 1 jour	330 €
Particulier de la commune apéritif	225 €	Mariage de la commune du vendredi soir au dimanche après-midi	460 €
Cérémonie pour un enterrement civil	80 €		
<u>Associations et particuliers hors commune</u>			
Associations hors commune	310 €	Associations hors commune	410 €
Particulier hors commune apéritif	295 €	Particuliers hors commune 1 jour	365 €
Cérémonie pour un enterrement civil	80 €	Mariage hors commune du vendredi soir au dimanche après-midi	560 €
Tarifs entreprises, 1 jour			260 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Approuve les nouveaux tarifs de la salle polyvalente**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire**

POUR : 12

CONTRE : 0

Décisions municipales :

<u>N° Décision</u>	<u>Date</u>	<u>Objet</u>
<u>41-2022</u>	<u>23/08/2022</u>	Devis – ent. EYRAUD 4754 € HT
<u>42 -2022</u>	<u>18/07/2022</u>	Devis – Société L'Etoiles – 1680 € TTC
<u>43-2022</u>	<u>10/09/2022</u>	Devis – MACP – 7550 €HT
<u>44-2022</u>	<u>01/09/2022</u>	Devis Tomas – 150 € HT
<u>45-2022</u>	<u>16/09/2022</u>	Devis – PORTAL – 5236.30 € HT
<u>46-2022</u>	<u>17/10/2022</u>	Devis – Entreprise Morbidelli – 548.40 € HT
<u>47-2022</u>	<u>08/11/2022</u>	Devis – Entreprise BERGER TP – 6970 € HT
<u>48-2022</u>	<u>07/11/2022</u>	Devis – SIB et Eli – 310 € HT
<u>49-2022</u>	<u>27/10/2022</u>	Devis – Mefran – 1138 € HT
<u>50-2022</u>	<u>27/10/2022</u>	Devis – Mefran – 968 € HT

Mairie de Lavouôte-sur-Loire – 1 Place de la Mairie – 43800 Lavouôte-sur-Loire

Tel : 04-71-08-50-13 – Fax : 04-71-08-16-96

Mail : mairie@lavoutesurloire.fr

<u>51-2022</u>	<u>27/10/2022</u>	<u>Devis – Mefran – 1249 € HT</u>
<u>52-2022</u>	<u>27/10/2022</u>	<u>Devis – Mefran – 1000 € HT</u>
<u>53-2022</u>	<u>27/10/2022</u>	<u>Devis – Mefran – 600 € HT</u>
<u>54-2022</u>	<u>11/08/2022</u>	<u>Déclaration d'intention d'aliéner N°13/2022 – parcelles N°B268 et B2295</u>
<u>55-2022</u>	<u>08/09/2022</u>	<u>Déclaration d'intention d'aliéner N°14/2022 – parcelles N°A1829, A858, A874, A875, A876, A877</u>
<u>56-2022</u>	<u>08/10/2022</u>	<u>Déclaration d'intention d'aliéner N°15/2022 – parcelles N°AA190</u>
<u>57-2022</u>	<u>13/10/2022</u>	<u>Déclaration d'intention d'aliéner N°16/2022 – parcelles N°AA226</u>
<u>58-2022</u>	<u>15/10/2022</u>	<u>Déclaration d'intention d'aliéner N°17/2022 – parcelles N°AA143</u>
<u>59-2022</u>	<u>07/11/2022</u>	<u>Déclaration d'intention d'aliéner N°18/2022 – parcelles N°B316, B317, B1937</u>

Informations diverses :

- ARS – qualité de l'eau – prélèvement du 25/10/2022 – Eau de qualité sanitaire suffisante.
- prochain conseil municipal le 12 Décembre 2022